

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

---

COMMUNE DE VERSOIX

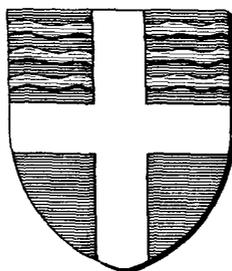
---

# COMPTE RENDU ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 1926

présenté au Conseil Municipal le 29 Avril 1927

PAR

M. Pierre BORDIER, Maire



GENÈVE

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE GENÈVE

1927

# RENSEIGNEMENTS UTILES

---

Toute communication, demande ou plainte doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

---

## SECRETARIAT

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours, de 11 h. 15 à midi et de 17 à 19 heures.

Téléphone : N° 25

---

## ÉTAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier d'Etat-civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

---

## SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. le capitaine Wicht, N° 108 ou au poste de gendarmerie, N° 4.

---

## INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. Marc RATTON, domicilié à Versoix-la-Ville, Vieux-Port.  
Tél. n° 110.

Suppléant : M. MARTIN, Emile, domicilié à Versoix-la-Ville.

---

## VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré à Versoix-la-Ville comme à Versoix-le-Bourg. Le tombereau passe avant 7 h. du matin, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, les lundis, mercredis et samedis ; avant 8 h. du matin du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre, y compris l'Avenue du Mont-Blanc et le Chemin du Biolay au dessous du canal, l'avenue des Tilleuls et le chemin des Colombières.

---

## TROTTOIRS DANS LE BOURG

Par arrêté du 24 septembre 1924 approuvé le 17 octobre 1924 par le Conseil d'Etat, il est interdit d'entreposer sur les trottoirs des marchandises, tables, chaises, arbustes, tonneaux, bicyclettes, réclames mobiles, décrotoirs ou tous objets quelconques.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

---

COMMUNE DE VERSOIX

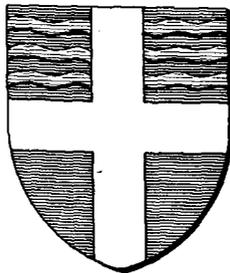
---

**COMPTE RENDU ADMINISTRATIF**  
**DE L'EXERCICE 1926**

présenté au Conseil Municipal le 29 Avril 1927

PAR

M. Pierre BORDIER, Maire



GENÈVE  
IMPRIMERIE DU JOURNAL DE GENÈVE  
1927

## CONSEIL MUNICIPAL

*Maire*: M. BORDIER, Pierre.

*Adjoint*s: MM. RAMSEYER, Charles; MUNDINGER, Charles.

### *Conseillers municipaux* :

1924 +	MM. BORDET, Charles.	MM. MACHERET, François.
	BORDIER, Pierre.	PELLET, Charles. 1924 +
+ 1924	DUFLON, Edouard.	RAMSEYER, Charles.
	DUTOIT, Hermann.	RATTON, Marc.
	FERRIER, Jean.	ROESS, Albert.
+ 1924	GRENIER, Louis.	TIERCY, Georges.
	LACROIX, Louis.	WICHT, Emile.
	WIDMER, Emile.	

---

### Répartition des fonctions et désignation des commissions

*Administration générale, secrétariat, finances, conciliations, état-civil.* — M. BORDIER.

*Routes, voirie, pompes funèbres, cimetière, suppléant d'état-civil.* — M. MUNDINGER.

*Travaux, police, service du feu, écoles, suppléant d'état-civil.* — M. RAMSEYER.

1. *Commission des finances, taxation, vérification des comptes, budget, gaz et électricité.* — MM. BORDIER, FERRIER, DUTOIT, RAMSEYER, WIDMER et TIERCY.

2. *Commission des routes, voirie, pompes funèbres, cimetière.* — MM. MUNDINGER, DUFLON, DUTOIT, GRENIER, MACHERET, ROESS et RATTON.

3. *Commission des travaux, bâtiments communaux, propriétés communales, écoles, eaux et fontaines, pompiers.* — MM. RAMSEYER, BORDET, DUFLON, LACROIX, PELLET et WICHT.

## COMMUNE DE VERSOIX

---

# COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE L'EXERCICE 1926

présenté au Conseil municipal, le 29 avril 1927  
par Monsieur Pierre Bordier, maire

---

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport administratif de notre Commune pour l'exercice 1926.

Ce dernier n'a pas présenté d'événements bien extraordinaires. Nos efforts se sont concentrés sur le bon entretien des biens dont nous assurons l'administration.

Au mois de juin, M. Jacques Wyssmüller, adjoint, a désiré, par convenance personnelle, se retirer de notre administration. Malgré des démarches pressantes nous n'avons pas pu le faire revenir sur sa décision, aussi désirons-nous rappeler ici l'activité de notre ancien collègue pendant les quatre années qu'il a passées au milieu de nous. Il avait assumé en entrant en charge la direction de nos travaux de routes ; il s'y est consacré avec un entrain et une activité dignes d'éloges. Nous tenons à l'en remercier ici.

Par suite de cette démission le nombre des membres du conseil a été réduit à douze, ce qui a nécessité une élection complémentaire au mois de juillet. Cette dernière s'est faite suivant le mode majoritaire et MM. Marc Ratton, Georges Tiercy et Charles Pellet ont été désignés pour compléter notre conseil. En outre, M. Charles Mundinger a été nommé adjoint, en dehors du Conseil municipal. Nous avons tenu au cours

de l'année 1926 dix séances où ont été discutés les sujets les plus divers que nous allons passer sommairement en revue.

### **Egout de la Route de Richelien**

Dans notre précédent rapport nous vous avons dit que l'étude technique de cette construction avait été faite ; l'année 1926 en a vu l'exécution.

Dans un esprit d'économie vous avez choisi pour le tracé à suivre le fossé qui existait tout le long du chemin, côté sud, vous écartant légèrement du premier projet présenté par M. Pasche, ingénieur. Ce dernier, qui avait été approuvé par le Département des Travaux Publics, a subi quelques modifications dans la répartition des surfaces drainées, ceci après entente avec un certain nombre de propriétaires riverains.

La mise en soumission du travail a provoqué des propositions de sept concurrents. M. Jean Estier, entrepreneur, a présenté le devis le plus avantageux et a obtenu le travail. Ce dernier a été exécuté de juillet à septembre pendant une période de beau temps qui en a considérablement facilité l'exécution.

Le coût de cet égout s'est élevé à fr. 22.227,10, dont la moitié à la charge de la Commune et la moitié à la charge des propriétaires riverains. Les frais pour ces derniers se sont élevés à 0.208 fr. par m<sup>2</sup> de surface drainée.

La grande majorité des propriétaires a acquitté la part des frais qui lui incombait, trois seulement ont fait opposition pour des motifs divers. Nous avons donc dû remettre cette affaire entre les mains de la justice. Nous attendons son verdict qui ne peut être douteux.

### **Routes**

a dépense que nous avons effectuée pour l'égout de la route de Richelien, nous a limités dans nos possibilités d'amélioration de nos routes.

L'élargissement du chemin de Sous St.-Loup n'a pu être envisagé et a dû être renvoyé à des exercices ultérieurs. Nous avons néanmoins autorisé des personnes qui avaient besoin

de terre à en prélever sur la bande qui nous a été cédée par M<sup>me</sup> Dumont, ceci afin d'éviter des frais ultérieurs de transport pour la Commune.

A côté de l'entretien général de nos chemins, nous avons refait entièrement le contour de la route de Mont-Fleuri, près de la propriété Wolff, et réparé le chemin sur toute sa longueur. Nous avons exécuté une première étape dans l'amélioration du chemin des Colombières en créant un trottoir le long des propriétés qui le bordent du côté sud. Nous espérons effectuer cette année le rechargement de la chaussée ainsi qu'une correction du contour.

Enfin, le chemin de la Bâtie a été retenu à plusieurs endroits afin de combler les fondrières que la circulation des camions automobiles occasionne sur des chemins qui ne sont pas préparés à en supporter le poids.

Vous avez accepté un nouveau règlement pour les fouilles dans les chemins, ceci afin d'éviter des dégradations qui, en définitive, retombaient constamment à la charge de la Commune.

## Goudronnage

Notre dernier rapport vous faisait part de notre intention d'envisager ce travail pour un certain nombre de nos artères, mais nous n'avions prévu son exécution que pour l'année 1927.

MM. Favarger nous ayant offert spontanément une somme de fr. 500.—, comme participation au goudronnage de la rue des Moulins, vous avez décidé d'avancer le travail d'une année et de prélever sur le compte de dépôt la somme nécessaire au goudronnage de la Rampe de la Gare et de la rue des Moulins. Ces deux artères seront retenues cette année, un premier épandage ne donnant jamais entière satisfaction comme homogénéité.

Le résultat que nous avons obtenu avec le goudronnage des préaux de l'école primaire, nous a encouragés à exécuter le même travail dans le préau de l'école enfantine.

## Bâtiments

Le principal travail que nous ayons exécuté sous cette rubrique, a été la reconstruction du hangar du cimetière. Ce bâtiment était dans un état de délabrement tel qu'il était urgent de le retenir en entier. Nous en avons profité pour l'agrandir et constituer dans la moitié du bâtiment un réduit pour les outils de notre cantonnier.

Nous avons effectué, en outre, un certain nombre de réparations, en faisant réviser les toitures de nos bâtiments communaux, réparer la poutraison et le plafond de la salle de gymnastique, repeindre les volets de l'école enfantine et poser une double fenêtre, contre la bise, dans l'école primaire. En outre, nous avons fait placer un tambour dans la salle de réunions, à la porte d'entrée sur la scène, afin d'éviter des courants d'air désagréables dans le local toutes les fois que l'on ouvrait la porte.

## Eclairage électrique

Le Conseil administratif de la Ville de Genève nous a demandé, vu l'incertitude où l'on était au sujet des projets de fusion, de renouveler encore pour l'année 1926 la convention provisoire de 1925 qui n'était que la prolongation de la convention de 1896.

Nous avons réglé d'une façon définitive avec les Services industriels la question de notre dette vis-à-vis de la Ville de Genève. Cette dette qui, malheureusement, s'est augmentée en 1926 du déficit d'exploitation de 1925 au montant de fr. 1571,70, a été arrêtée en capital, en fr. 16040,15. Dès le 31 décembre 1925 les intérêts nous seront chiffrés au taux de 4%.

Nous estimons qu'il y aurait lieu de prévoir, dans les exercices à venir, un amortissement successif de cette dette.

Les propriétaires du plateau de Richelien étant arrivés à un arrangement avec la Ville de Genève pour l'établissement du réseau électrique dans leur quartier, vous avez accepté de

prendre à la charge de la Commune un engagement de consommation maximum de fr. 202,50 par année. Cette décision a permis l'extension de notre réseau dans la région sus-indiquée.

### **Secours contre l'incendie**

Notre Compagnie de Sapeurs-Pompiers n'a eu à intervenir dans le cours de l'année dans aucun sinistre important. Elle a opéré pour quelques feux de cheminée et pour un commencement d'incendie qui n'a pas eu de gravité.

Nous avons continué la réfection de l'habillement de nos hommes qui maintenant ont reçu vareuse et pantalon neufs.

### **Bibliothèque**

Il a été distribué 2149 volumes à 1101 personnes, soit en moyenne 54 volumes à 28 personnes par semaine.

### **Ecoles**

Les modifications qui ont été apportées en 1925 au programme de l'école secondaire semblent avoir donné toute satisfaction.

La somme que nous avons dépensée sous la rubrique « mobilier des écoles » est sensiblement plus importante que l'année précédente par le fait que nous avons acheté du matériel pour les leçons de travaux manuels à l'école secondaire.

La statistique scolaire au 1<sup>er</sup> octobre 1926 donnait les chiffres suivants :

Ecole enfantine . . . .	60	élèves
Ecole primaire . . . .	130	»
Ecole secondaire . . .	22	»
Ecole de Chavannes .	12	»
Total . . . . .	<u>224</u>	»

## Etat civil

D'après le recensement de 1926, la population se répartit comme suit :

Genevois . .	656
Confédérés . .	980
Etrangers . .	443
Total . .	<u>2079</u>

Nombre de menages 559.

Au point de vue de la religion, 1199 habitants sont protestants.

844 » » catholiques.

36 » d'autres confessions.

Les électeurs sont actuellement au nombre de 504.

Dans le cours de l'année 1926 nous avons célébré : 17 mariages et enregistré 18 décès et 11 naissances. Il y a lieu, dans ce chiffre, de tenir compte que les naissances à la Maternité, ne sont plus communiquées officiellement à notre Mairie et, que les enfants de Versoix qui y naissent ne figurent pas dans le chiffre ci-dessus.

Nous avons reçu une demande de naturalisation, celle de M. Gunning Jan Willem Lodewyk, Hollandais, marié, 1 enfant. Vous avez préavisé favorablement sur cette demande qui a été ratifiée par les pouvoirs cantonaux.

## Personnel

Aucune modification n'est à signaler parmi les fonctionnaires de la Commune.

Vous avez confirmé M. Golaz Henri comme cantonnier, après une année d'essai pendant laquelle il nous a donné satisfaction.

## Conférences

Les conférences de l'hiver dernier ont continué à attirer des auditeurs. En dehors d'une fidèle cohorte d'habitues, on

voit apparaître des visages nouveaux suivant le sujet traité.

Nous remercions ici tous ceux qui s'occupent de l'organisation de ces réunions ainsi que les conférenciers.

Afin d'améliorer le rendement de la lanterne, nous avons fait changer le transformateur, ce qui permet une meilleure visibilité des images, spécialement pour le cinématographe.

A ce propos, disons que nous avons reçu plusieurs demandes d'entrepreneurs de spectacles cinématographiques pour la location de notre salle. Le règlement de celle-ci interdit une location de ce genre et nous n'avons pas cru devoir vous demander de le changer, premièrement, par crainte que des personnes incompetentes n'abiment notre appareillage, secondement à cause de l'insécurité où nous sommes du genre de spectacle présenté par des personnes inconnues de nous. Le Comité des conférences de Versoix s'efforce de donner des séances intéressantes, instructives et parfois amusantes, en triant les conférenciers et les sujets. Nous estimons que le cinématographe banal ou à grand effet, qui cause plus de mal qu'on ne se le figure à la jeune génération, ne doit pas s'implanter à Versoix.

## Cimetière

Nous avons accordé une demande de renouvellement de tombe pour 150 fr. et 5 demandes de concession à fr. 200 chacune.

## Port du Bourg

Chaque année l'obligation où nous sommes de rapporter le long du quai ou de la jetée du port des pierres de Meillerie nous coûte une somme relativement considérable de 5 à 800 fr. Après avoir fait plusieurs études pour tâcher d'arriver à ce que la bise n'emporte pas constamment les matériaux que nous faisons venir, vous avez décidé de tenter une nouvelle expérience en établissant, entre les pierres, une sorte de réseau métallique : des piquets de fer ont été plantés perpendiculairement entre les roches, reliés entre eux par une barre transversale et retenus

du côté du mur par des tiges de fer. Les matériaux seront déposés entre le mur et les piquets et seront, espérons-le, maintenus en place d'une façon plus durable que précédemment.

### **Chemins de fer fédéraux**

L'électrification du réseau entre Genève et Lausanne, terminée en 1925, a permis dès le mois de janvier 1926 l'introduction de la traction électrique sur la ligne qui nous intéresse. Cette amélioration a donné à la Commune deux avantages : une plus grande rapidité de transport et une amélioration sensible des horaires. Nous sommes spécialement redevables des facilités nouvelles à M. Gorgeat, directeur du 1<sup>er</sup> arrondissement, qui s'est efforcé de faire accepter à Berne les revendications des Communes genevoises, appuyées par le Département du Commerce et de l'Industrie. Nous n'avons actuellement plus à regretter le temps d'avant la guerre.

### **Fête de gymnastique**

Il a été organisé au mois de juillet dernier, sur notre territoire, la fête cantonale des championnats de gymnastique. Cette réunion sportive, pour laquelle Madame Adrien Lachenal a bien voulu prêter sa campagne, a eu lieu dans des circonstances tout à fait favorables de beau temps, aussi la réussite a-t-elle été complète. Elle a provoqué une joute sportive fort intéressante et procuré une grande satisfaction aux amis et parents des gymnastes.

### **Dons et legs**

Il nous a été versé cette année un certain nombre de dons :

M. et M<sup>m</sup> Henri Darier nous ont donné à l'occasion de leurs noces d'or : fr. 500. — pour le fonds de bienfaisance et fr. 500. — pour le fond des courses scolaires.

Un groupe d'anonymes nous a remis fr. 500. —, M. Wyssmüller fr. 2. —, M. Ferrari fr. 10. —, le Comité de la fête de gymnastique fr. 50. — pour les courses scolaires.

Nous avons reçu enfin un certain nombre de livres pour notre bibliothèque.

Que tous les donateurs reçoivent ici l'expression réitérée de notre gratitude.

## Allocations

Nous avons accordé les subventions suivantes :

A la Sage-Femme . . . . .	Frs. 150.—
A la Société des Bains . . . . .	» 325.—
A la Croix-Rouge . . . . .	» 10.—
A l'Union Instrumentale . . . . .	» 400.—
A la Section de sauvetage . . . . .	» 80.—
A la fête cantonale des champion- nats de gymnastique. . . . .	» 400.—

## Fond spéciaux

### 1. — Prix Adrien Lachenal

Le prix annuel de fr. 20.— a été distribué. L'actif de ce compte au 31 Décembre 1926 est de fr. 521.55.

### 2. — Fondation Pierre Bordier

Dépôt en banque de titres de fr. 300.— de rente fédérale. L'intérêt touché en 1925 a permis de délivrer aux enfants de la 6<sup>me</sup> primaire 16 carnets d'épargne au montant de fr. 18.75 chacun.

### 3. — Fonds de courses scolaires

Solde au 31 décembre 1925 . . . . .	Fr. 3768,10
Reçu les dons cités plus haut . . . . .	» 1062,—
Intérêts en banque . . . . .	» 137,30
Solde au 31 Décembre 1926. . . . .	<u>Fr. 4967,40</u>

Il n'a pas été nécessaire de subventionner les courses de classe en 1926.

#### 4. — Fonds de bienfaisance

Solde au 31 décembre 1925 . . . . . Fr. 5.229,25

*Recettes :*

Recettes diverses . . . . .	Fr. 3,75	
Intérêts au 31 décembre 1926 .	» 237,30	
$\frac{1}{3}$ du produit des naturalisations	» 250. —	
Don de M. et M <sup>me</sup> Darier . . .	» 500. —	
50 % du tronc de la salle des mariages . . . . .	» 25,90	
	<hr/>	
	Fr.	Fr. 1.016,95
		<hr/>
		Fr. 6.246,20

*Dépenses :*

Secours divers . . . . .	Fr. 219,70
Solde au 31 décembre 1926 . . . . .	» 6026,50
	<hr/>

#### 5. — Fonds du Cimetière

Solde actif au 31 décembre 1925 . . . . .	Fr. 2.930,75
Versement de la commune. . . . .	» 1.000. —
Intérêts . . . . .	» 154,60
Solde au 31 décembre 1926 . . . . .	» 4.085,35
	<hr/>

Rappelons que ce fonds, institué par arrêté du Conseil en date du 27 avril 1922, sert de réserve en prévision d'extension ultérieure du cimetière.

## Situation Financière

Récapitulons enfin l'état de nos comptes et de nos emprunts.

Notre budget ordinaire s'est bouclé par les sommes suivantes :

Aux recettes . . . . .	Fr.	73.616,55
Aux dépenses . . . . .	»	66.175,15
Laissant un boni de . . . . .	»	<u>7.441,40</u>

Cet excédent de recettes provient, moitié des diminutions de dépenses et moitié des augmentations de recettes sur nos prévisions budgétaires.

Pour les dépenses, les réductions ont porté sur les fournitures d'eau potable, d'électricité, de chauffage, puis sur l'intérêt de nos dettes et sur les frais de perception d'impôts. Mais sur nos gros postes de dépenses courantes, tels que salaires, entretien des bâtiments et des routes, nous sommes restés dans les limites que vous nous aviez fixées.

Les recettes nous ont procuré deux surprises agréables : la première par la répartition sur nos parts de la Caisse hypothécaire qui a été de fr. 4.905. — contre fr. 3.500. — prévus, la seconde par la répartition du bénéfice sur la vente du gaz qui a été de fr. 2.680. — contre fr. 1.500. — prévus.

Le produit de la taxe professionnelle fixe a été en augmentation par le fait, que nous vous avons signalé dans notre dernier rapport, du retard apporté en 1925 dans l'encaissement de cette taxe. Il y a donc là une simple compensation avec le déchet enregistré l'année dernière.

Il en est de même pour le produit des centimes additionnels qui est supérieur à nos dernières prévisions ; un reliquat important restant à encaisser fin 1925 par suite des modifications successives des lois d'impôt.

En somme, si l'on additionne les boni de 1925 fr. 565.— et de 1926 de fr. 7.440.— on arrive à une moyenne de fr. 4.000.— environ qui paraît normale pour un budget de dépenses de 65 à 67.000.— francs.

Le compte de dépôt soldait au 31 décembre 1925 par :

	Fr. 5.143,60
Il a été augmenté des intérêts. . . . .	» 190,05
et du boni de l'exercice 1926 . . . . .	» 7.441,40
Ensemble . . . . .	<u>Fr. 12.775,05</u>
Et diminué du coût du premier	
goudronnage de nos routes . . . . .	Fr. 2.469,50
d'une part des frais de l'égout de	
Richelien (payé en 1927) . . . . .	<u>» 1.500.—</u>
	<u>Fr. 3.969,50</u>
Il solde aujourd'hui par . . . . .	<u>Fr. 8.805,55</u>
au crédit de la Commune	

### DETTE COMMUNALE

Notre dette communale se résume dans le tableau suivant :

Nous devons à la Ville de Genève (compte	
électricité). . . . .	Fr. 16.040,15
Notre emprunt par obligations a été	
diminué de fr. 13.500.— par amortis-	
sement prélevé sur le budget ordinaire	
et se trouve réduit à . . . . .	» 14.000,—
Enfin le prêt de la Caisse d'Epargne pour	
l'annexe de l'école ne s'élève plus qu'à	25.719,15
ce qui forme un total de . . . . .	<u>Fr. 55.759,30</u>
Pour être exact il y a lieu d'en déduire	
le solde créancier de notre compte	
de dépôt . . . . .	<u>Fr. 8.805,55</u>
Ce qui constitue une dette totale de . . . . .	<u>Fr. 46.953,75</u>
contre fr. 63.779,05 à fin 1925, soit une diminution de fr. 16,800.	

## Aperçu sur la période administrative 1922-1926

Les rapports explicites que je vous ai fournis à la fin de chaque exercice me dispensent d'entrer dans les détails de notre administration pendant la période de cinq années qui va se terminer. Je voudrais cependant ajouter quelques chiffres qui montrent ce qu'ont été nos principaux postes de recettes et de dépenses pendant cette période.

<i>Recettes totales :</i> . . . . .	Fr. 356.600,—
Taxe professionnelle fixe . . . . .	Fr. 43.500,—
Centimes additionnels. . . . .	» 205.700,—
Locations, ventes d'eau et de bois . . . . .	» 38.800,—
<hr/>	
<i>Dépenses totales :</i> . . . . .	Fr. 331.400,—
Traitements, salaires, assurances . . . . .	» 54.400,—
Entretien des routes, égouts, goudronnage . . . . .	» 72.500,—
Eclairage des routes . . . . .	» 11.700,—
Fourniture d'eau . . . . .	» 7.500,—
Entretien des bâtiments communaux . . . . .	» 25.100,—
Chauffage, éclairage des bâtiments. . . . .	» 13.500,—
Service du feu . . . . .	» 9.500,—
Intérêts et amortissement des dettes consolidées . . . . .	» 87.900,—
<hr/>	
Dette au 31 décembre 1921 . . . . .	Fr. 137.894,05'
Dette au 31 décembre 1926 . . . . .	» 46.953,75

Ce tableau succinct montre combien a été lourde pour nos budgets la charge de nos dettes et combien il est dangereux d'en contracter dans une mesure disproportionnée avec les possibilités financières d'une commune. Avec des ressources limitées il ne faut pas s'engager aveuglément dans une grosse opération financière. Si elle devient nécessaire il faut la pré-

parer, accumuler des réserves avant de commencer l'exécution des travaux et n'entreprendre ceux-ci qu'avec le sentiment qu'ils peuvent être, au moins, partiellement payés. Mais la vraie ligne de conduite consiste à sérier les travaux, à étudier un budget avec soin lors de son établissement, à ne pas dépasser le montant total des dépenses prévues et à ne jamais voter une dépense sans savoir comment elle sera couverte.

Je pense que ceux qui prendront prochainement la responsabilité de l'administration communale auront avantage à se conformer à ce programme qui évite bien des surprises fâcheuses car les charges qu'impose à une commune une population en augmentation constante sont assez fortes pour que la question financière passe au premier plan.

En effet, Versoix s'est considérablement développée ces dernières années par suite de l'afflux de nouveaux habitants en quête d'air et de soleil. La plupart d'entre eux ont leurs occupations en ville, mais désirent habiter la campagne et faire bénéficier leur famille du calme et des délasséments qu'elle procure. Cette population que nous voyons avec plaisir s'établir chez nous n'apporte qu'une contribution relative au budget de la Commune car, elle paie la plus grosse part de ses impôts au lieu de son activité professionnelle. Mais elle entraîne avec elle un accroissement des services publics.

La circulation augmente et les 20 kilomètres de chemins communaux que nous avons à entretenir sont mis à une rude épreuve par les lourds charrois des camions. Etablis pour supporter le passage de quelques chars à chevaux, empierrés à peine, ils ne résistent pas s'ils n'ont été modernisés. Aussi les dépenses à prévoir pour les mettre en état de supporter le poids des véhicules modernes, sont-elles considérables. Plusieurs chemins sont, par place, insuffisamment larges ou demandent un redressement.

A cela s'ajoute le goudronnage qui devient de plus en plus nécessaire au fur et à mesure que l'agglomération augmente.

Enfin, la question des canalisations pour eaux usées doit être poussée sérieusement. L'égoût du chemin du Biolay devient insuffisant par les temps de grosse pluie et devra être amélioré

dans sa partie inférieure ; ceux du Bourg sont défectueux à cause de leur manque de pente ; quant à ceux de Versoix la Ville, ils sont inexistantes. Il va de soi que, si de nouvelles constructions viennent s'ajouter à celles qui existent, la Commune ne pourra plus retarder bien longtemps une amélioration générale dans le régime des canalisations.

Si ces travaux divers que j'entrevois pour l'avenir immédiat sont réalisés avec méthode, il sera possible d'alléger dans quelque mesure les impôts que paient les contribuables de notre Commune. En effet, le remboursement final de l'emprunt de 1887, qui aura lieu dans l'année présente, allégera la Commune d'une dépense annuelle de fr. 15.000. — Il sera nécessaire d'utiliser une partie, tout au moins, de cette somme pour des travaux d'intérêt général. Mais si nous tenons à attirer la population sur notre territoire, il faut nous efforcer de diminuer encore les charges fiscales des contribuables qui sont élevées par rapport à celles d'autres communes rurales.

Nous voici arrivés, Messieurs, au terme d'une période administrative de cinq années pendant laquelle j'ai eu le plaisir de constater que la bonne harmonie a régné au sein du Conseil municipal. Vous avez bien voulu bannir de nos discussions tout esprit personnel pour consacrer vos efforts aux intérêts de la communauté. Je vous en remercie ainsi que de la ponctualité avec laquelle vous avez assisté à nos diverses réunions de commission et à nos séances de conseil.

J'adresse l'expression de ma gratitude aux deux adjoints qui ont bien voulu contribuer par leur grande activité à faciliter ma tâche de maire et à M. Garcin, mon dévoué secrétaire, pour sa conscience dans l'accomplissement de son travail journalier.

Versoix, le 29 avril 1927.

P. BORDIER, maire.

---

## **Rapport de la Commission de Vérification des Comptes**

La Commission des Finances a, les 22 et 25 avril, vérifié les comptes de l'exercice 1926 soldant par fr. 73.616,55 aux recettes et fr. 66.175,15 aux dépenses. Elle a reconnu la régularité des écritures et propose à l'unanimité au Conseil de les approuver en y joignant des remerciements à M. Bordier, maire, pour sa bonne gestion financière et à M. Garcin, secrétaire de la Mairie, pour la parfaite tenue des écritures.

Jean P. FERRIER.

---

**BUDGET**

**Etat des Recettes et des Dépenses de la  
RECETTES**

Nature des Recettes	Recettes effectuées
Impôt sur plus value immobilière (Loi du 24 Mars 1923)	Fr. —
Produit de la taxe professionnelle fixe (Loi du 24 Mars 1923)	» 11,938 70
50 % de la taxe sur les ventes volontaires . . .	» 83 25
1/3 de la finance de naturalisation à verser au fonds communal de bienfaisance (Loi du 21 Octobre 1905) . . .	» 250 —
Rentes . . . . .	» 14 70
Part de la commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurances (Loi du 22 Mars 1911) . . .	» 582 15
50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés (Règlement du 24 Janvier 1893) . . . . .	» 190 —
Centimes additionnels . . . . .	» 39,904 70
Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire. . . . .	» 4,905 —
Produit des locations des bâtiments et emplacements communaux . . . . .	» 3,856 65
Produit des acensements des fonds communaux . . . . .	» 350 —
Amendes perçues par la Mairie (Règlement du 22 Novembre 1937) . . . . .	» 619 30
Produit des concessions au cimetière . . . . .	» 1,150 —
Recettes éventuelles . . . . .	» 469 85
Produit de l'Etat Civil . . . . .	» 235 15
Allocation de l'Etat pour entretien des routes communales de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	» 1,337 85
Remboursement par l'Etat pour l'éclairage des routes . . .	» —
Redevance des propriétaires de fontaines . . . . .	» 3,125 —
Vente de bois . . . . .	» 754 —
Pompes funèbres . . . . .	» 1,101 75
Boni sur consommation du gaz. . . . .	» 2,680 10
Remboursement de travaux exécutés d'office . . . . .	» 34 20
Subside fédéral pour assurance scolaire . . . . .	» 13 —
Recensement fédéral du bétail. . . . .	» 21 20
Total des Recettes	Fr. 73,616 55
Total des Recettes. . . . .	Fr. 73,616 55
Total des Dépenses . . . . .	» 66,175 15
Excédent des Recettes	Fr. 7,441 40

# ORDINAIRE

## Commune de Versoix pour l'année 1926

### DÉPENSES

Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
Impôts fonciers.	Fr. 84 10
Assurances des bâtiments communaux contre l'incendie .	» 108 85
Frais de bureau et petite caisse.	» 801 40
Traitement du Secrétaire de la Mairie.	» 2,500 —
Registres et formules, imprimés, fournis par le Département de l'Intérieur et reliure .	» 61 75
Frais d'affichage .	» 10 —
Indemnité à l'Inspecteur du bétail, part de la Commune	» 105 —
Frais de régie du cimetière .	» 1,446 30
Entretien des fontaines et canal .	» 195 60
Secours contre l'incendie .	» 2,252 25
Réparation et entretien des chemins communaux .	» 4,850 05
Fermage de la voirie, enlèvement des immondices .	» 1,500 —
Fourniture d'eau .	» 1,468 —
Eclairage des routes et chemins .	» 1,587 80
Entretien des bâtiments communaux .	» 4,067 15
Chauffage des bâtiments communaux .	» 2,195 85
Eclairage des bâtiments communaux .	» 43 80
Entretien et renouvellement du mobilier des Ecoles .	» 1,334 20
Traitement des concierges des Ecoles et de la Mairie .	» 1,320 —
Part de la commune dans le traitement des fonctionnaires de l'Instruction publique .	» 846 35
Entretien et renouvellement de la Bibliothèque .	» 150 —
Fête des Ecoles .	» 1,025 25
Abonnement au téléphone .	» 244 70
Amortissement de la dette communale (Emprunt) .	» 13,500 —
» du compte avances .	» —
Intérêts de la dette communale (Emprunt) .	» 1,100 —
Intérêts sur comptes avances .	» —
Annuité à la Caisse d'Epargne .	» 2,313 20
Dépenses imprévues .	» 669 40
Part de la Commune dans le traitement du Garde rural	» 200 —
Frais pour l'Etat-Civil .	» 15 —
Assurance scolaire .	» 157 15
Traitement des employés .	» 7,020 —
Assurance accidents cantonniers, ouvriers, pompiers et responsabilité civile .	» 386 80
Allocations diverses .	» 1,355 —
Versement au fonds communal de bienfaisance (naturalisation) .	» 250 —
Reconstitution du fonds du cimetière .	» 1,000 —
Frais de notaires et géomètres .	» 55 20
Ecolage de Chavannes .	» 700 —
Enrochement du quai .	» 800 —
50 % taxes supplémentaires sur les cafés à rembourser .	» 95 —
Egout Route de Richelien .	» 8,000 —
Total des Dépenses . . .	Fr. 66,175 15

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Egoût, Routes et goudronnage . . . . .	6
Bâtiments . . . . .	8
Eclairage électrique . . . . .	8
Service de secours contre l'incendie . . . . .	9
Bibliothèque . . . . .	9
Ecoles . . . . .	9
Etat-civil et naturalisations . . . . .	10
Personnel . . . . .	10
Conférences . . . . .	10
Cimetière . . . . .	11
Port du Bourg . . . . .	11
Chemin de fer fédéraux . . . . .	12
Fête de gymnastique . . . . .	12
Dons et legs . . . . .	12
Allocations . . . . .	13
Fonds spéciaux . . . . .	13
Situation financière. . . . .	15
Aperçu sur la période administrative 1922-1926. . . . .	17
Rapport des Vérificateurs des comptes. . . . .	20

---

## SERVICE DU PORT

En vertu du règlement du 10 février 1920, Messieurs les patrons de barques amenant des marchandises au port de Versoix-Bourg, sont tenus, à l'arrivée de chaque barque et avant tout déchargement, de s'annoncer à la mairie.

---

## BAINS

Il est interdit de se baigner au Vieux-Port les dimanches et jours fériés.

---

## INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser immédiatement à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

Les inhumations ne sont pas autorisées entre 11 h. et 14 h.

Pour les inhumations à Versoix, de personnes décédées à l'Hôpital ou à la Maternité, s'adresser directement à la maison Murith, entreprise de pompes funèbres, rue des Chaudronniers, Genève (téléphone Stand 01.21).

---

## CIMETIÈRE

Le règlement est à la disposition de toute personne qui en fera la demande. (Coût fr. 0.50).

Les porte-couronnes sans toiture, de 1 m. 50 de haut. au maximum, sont seuls autorisés.

Il est recommandé de planter des arbustes sur les tombes.

Aucun entrepreneur n'est autorisé à placer un monument (avec ou sans entourage) sur une tombe s'il n'est pas muni d'une déclaration que la famille lui aura remise de la part de la Mairie. L'autorisation n'est pas accordée avant un délai de dix mois après l'inhumation.

Jardinier officiel . . . . . M. Osbeck, Henri.

Fossoyeur officiel . . . . . M. Pichon, Albert.

---

# ROULEAU COMPRESSEUR

Le rouleau communal est loué, à raison de fr. 10 par jour.

---

## LOGIS-PENSION

La Mairie croit devoir rappeler que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à une personne, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

Tout tenancier doit exiger de ses pensionnaires non seulement qu'ils soient en règle avec le bureau des permis de séjour mais qu'ils soient encore en possession d'un acte de naissance.

Tout logeur doit avoir son nom inscrit sur sa porte en lettres grandes et bien apparentes.

---

## PÊCHE

L'art. 14 a du règlement de police sur la pêche du 3 décembre 1920 interdit toute l'année la pêche à 30 mètres au-dessus et à 30 mètres au-dessous d'un barrage dans la Versoix.

---

## FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égoût, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

---

## ENSEIGNES. -- AFFICHES-RÉCLAMES

Un règlement du Conseil d'Etat du 27 juin 1922, stipule que nul ne peut apposer ou peindre une réclame commerciale sans en avoir reçu une autorisation de l'Autorité communale.

Les demandes d'autorisation, sur papier timbré, accompagnées d'un croquis indiquant les dimensions, la nature, la couleur et le texte de la réclame, ainsi que son emplacement, doivent être adressées à la Mairie.

L'autorité communale transmet les demandes avec son préavis au Département des Travaux publics.

Après décision de ce Département, l'autorité communale délivre les autorisations nécessaires.

---

## LÉGALISATIONS

La Mairie ne légalise que les signatures apposées en sa présence. (Exception est faite pour celles de MM. les Médecins de Versoix).  
Coût: 1 fr.